



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-9118>

Département(s) de publication : **08**

Annonce n° **26-9118**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Conseil Départemental des Ardennes

**Correspondant :** sandra.blanchard@cd08.fr

**Adresse :** Hôtel du Département - CS 20001, 08011 CHARLEVILLE MEZIERES cedex

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=38824>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Recrutement d'un maître d'œuvre pour la rénovation des locaux sinistrés suite à un incendie et travaux d'amélioration divers au collège de Raucourt (rue du Fond de Villers) Le contrat porte sur les prestations suivantes : Recrutement d'un maître d'œuvre pour la rénovation des locaux sinistrés suite à un incendie et travaux d'amélioration divers au collège de Raucourt (rue du Fond de Villers). En raison d'un incendie qui s'est déclaré le 8 juillet 2025, une partie des locaux et de la façade de l'établissement ont été fortement détériorés. Les locaux impactés sont la salle informatique, la salle de technologie et le local technique de l'agent d'entretien. Le programme de travaux consiste à rénover la partie sinistrée et à apporter diverses améliorations au sein de l'établissement à l'occasion de ces travaux.-

**Lieu d'exécution et de livraison :** Hôtel du Département - CS 20001, 08011 CHARLEVILLE MEZIERES cedex

### Section 3 - Caractéristiques du marché

Refus des variantes.

### Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

### Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

## Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 20/02/2026 à 16:00

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 2026-015-DPI

**Renseignements complémentaires :** Conditions de remises des offres ou des candidatures : Offre dématérialisée sur la plateforme [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr) Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents : Dossier remis gratuitement Par téléchargement, sur <https://www.xmarches.fr> VOIES ET DELAIS DE RECOURS : Les recours suivants peuvent être formés devant le juge administratif : - Référé précontractuel : En application des dispositions de l'article L 551-1 du Code de justice administrative (CJA), le juge administratif peut être saisi jusqu'à la signature du contrat. - Référé contractuel : En application des dispositions des articles L 551-13 à L. 551-23 et R551-1 à R551-9 du CJA, le référé contractuel peut être exercé dans un délai de : o 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat, o 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée. - Recours de pleine juridiction : Le recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées - Recours pour excès de pouvoir : les clauses réglementaires du contrat peuvent être contestées par la voie du recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Organe chargé des procédures de médiation : Secrétariat CCRA ou CCIRA préfecture de Meurthe et Moselle 1 rue Préfet C. Erignac, 54038 Nancy Cedex, tél. : +33 3-83-24-27-71

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/01/2026